

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

RENTRÉE 2025 - 2026

FRAIS D'INSCRIPTION : 40 €

COTISATION ANNUELLE À L'ASSOCIATION : 25€

➤ **En formation initiale :**

	Demi-pension	Internat
Seconde	1584.44 € / AN	2105.24 € / AN
Première	1755.17 € / AN	2339.49 € / AN
Terminale	1820.22 € / AN	2453.05€ / AN



Etablissement donnant droit aux Bourses Nationales selon les ressources du foyer et le nombre d'enfant(s) à charge (cf verso de la feuille) + Allocation aux lycéens professionnels

➤ **En apprentissage** (hors prise en charge potentielle par l'OPCO) :

	Demi-pension	Internat
Première	878.86 € / AN	1463.18 € / AN
Terminale	985.53 € / AN	1618.36 € / AN

A titre indicatif, voici le barème de la bourse nationale pour la rentrée 2024 :

/!\ Les apprentis ne peuvent pas bénéficier des bourses

Annexe 1 à la note de service relative aux bourses du second degré - Rentrée scolaire 2024

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Barème année scolaire 2024-2025 / Année de référence des revenus 2023

Barème et valeur des échelons de Bourse						
	Échelons					
Points de charge	1	2	3	4	5	6
1	21 370	16 916	14 367	11 587	7 201	2 814
2	23 012	18 456	15 672	12 639	8 002	3 363
3	26 299	21 531	18 285	14 747	9 602	4 457
4	30 409	24 609	20 897	16 854	11 201	5 549
5	34 519	29 223	24 815	20 014	13 602	7 190
6	39 451	33 835	28 734	23 176	16 004	8 829
7	44 382	38 450	32 653	26 334	18 403	10 472
8 ou plus	49 314	43 006	36 573	29 494	20 804	12 111
Montant annuel de la bourse	474 €	582 €	687 €	792 €	897 €	1 008 €

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1 002 €
---	-------	-------	-------	-------	-------	---------

(*) attribuée aux élèves boursiers de lycée ayant obtenu une mention Bien ou Très bien au DNB engagés dans un cycle d'enseignement conduisant au baccalauréat ou au certificat d'aptitudes professionnelles

Montant annuel de la prime d'internat (accordée aux élèves boursiers internes)	327 €	396 €	465 €	534 €	603 €	672 €
--	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Montant annuel de la prime d'équipement (**)	341,71 €					
--	----------	--	--	--	--	--

(**) accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté)

Montant annuel de la prime de reprise de formation (***)	600 €					
--	-------	--	--	--	--	--

(***) Prime allouée aux élèves boursiers reprenant une formation sous statut scolaire après une période d'interruption de leur scolarité (arrêté du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 19 août 2016 relatif à la prime allouée aux élèves boursiers reprenant une formation sous statut scolaire après une période d'interruption de leur scolarité)

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

RENTRÉE 2026 - 2027

FRAIS D'INSCRIPTION : 40 €

COTISATION ANNUELLE À L'ASSOCIATION : 25€

➤ En formation initiale :

	Demi-pension	Internat
Seconde	1 605.04 € / AN	2 132.61 € / AN
Première	1 777.99 € / AN	2 369.90 € / AN
Terminale	1 843.88 € / AN	2 484.94€ / AN



Etablissement donnant droit aux Bourses Nationales selon les ressources du foyer et le nombre d'enfant(s) à charge (cf verso de la feuille) + Allocation aux lycéens professionnels

➤ En apprentissage :

	Demi-pension	Internat
Première	890.29 € / AN	1 482.20 € / AN
Terminale	998.34 € / AN	1 639.40 € / AN

A titre indicatif, voici le barème de la bourse nationale pour la rentrée 2025 :

!/ Les apprentis ne peuvent pas bénéficier des bourses

Annexe 1 à la note de service relative aux bourses du second degré - Rentrée scolaire 2025

Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire

Barème année scolaire 2025-2026 / Année de référence des revenus 2024

Barème et valeur des échelons de Bourse						
	Échelons					
Points de charge	1	2	3	4	5	6
1	21 611	17 107	14 529	11 718	7 282	2 846
2	23 272	18 664	15 849	12 781	8 092	3 401
3	26 596	21 774	18 491	14 913	9 710	4 507
4	30 753	24 887	21 133	17 044	11 327	5 612
5	34 908	29 553	25 095	20 240	13 755	7 271
6	39 897	34 217	29 059	23 437	16 184	8 929
7	44 883	38 884	33 022	26 631	18 611	10 590
8 ou plus	49 870	43 552	36 985	29 826	21 039	12 248
Montant annuel de la bourse	495 €	609 €	720 €	831 €	939 €	1 053 €

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1 002 €
---	-------	-------	-------	-------	-------	---------

(*) attribuée aux élèves boursiers de lycée ayant obtenu une mention Bien ou Très bien au DNB engagés dans un cycle d'enseignement conduisant au baccalauréat ou au certificat d'aptitudes professionnelles

Montant annuel de la prime d'internat (accordée aux élèves boursiers internes)	327 €	396 €	465 €	534 €	603 €	672 €
--	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Montant annuel de la prime d'équipement (**)	341,71 €
--	----------

(**) accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté)

Montant annuel de la prime de reprise de formation (***)	600 €
--	-------

(***) Prime allouée aux élèves boursiers reprenant une formation sous statut scolaire après une période d'interruption de leur scolarité (arrêté du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 19 août 2016 relatif à la prime allouée aux élèves boursiers reprenant une formation sous statut scolaire après une période d'interruption de leur scolarité)